

## **Circulaire interministérielle DGCS/SD1A/DGS/DGSCGC n° 2012-405 du 7 décembre 2012 relative aux modalités de mobilisation de la réserve sanitaire dans le cadre du plan « grand froid » 2012-2013**

07/12/2012

Cette circulaire vient compléter la circulaire interministérielle DGCS/SD1A n° 2012-369 du 23 octobre 2012 qui adopte le principe du renfort des maraudes sociales dans les plus grandes villes par des médecins et/ou des infirmiers volontaires de la réserve sanitaire durant la période de grand froid, en présentant les modalités de recours à cette réserve qui repose en particulier sur l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS).

**Consulter ici** la circulaire interministérielle DGCS/SD1A/DGS/DGSCGC n° 2012-405 du 7 décembre 2012 relative aux modalités de mobilisation de la réserve sanitaire dans le cadre du plan « grand froid » 2012-2013